



Réf. n° : 05/CPU/UKMO/2014

Ouargla, le : 11/12/2014

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE
11/12/2014

L'an deux mil quatorze et le onze du mois de décembre, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université dans sa session ordinaire, sous la présidence de M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 14 h 00' et s'est achevée à 16 h 35' du même jour, et dont l'ordre du jour a porté sur :

- Etat d'avancement des programmes ;
- Progression pédagogique ;
- Programmation des examens du semestre 1 ;
- Divers.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents M. le Recteur a ouvert la séance de travail par présenter ses remerciements à M KHAMA Réda, ancien chef de département de génie mécanique pour sa mission accomplie à la tête du département et souhaité plein succès à son successeur M. BOUAKBA.

D'emblée il tenu à rappeler aux présents que ce CP vient couronner la série de réunions pédagogiques organisées depuis l'entame de l'année universitaire 2014/2015. C'est au terme du premier trimestre de cette dernière que s'inscrit cette réunion pour en faire un bilan en termes de progression pédagogique.

Avant de donner la parole aux différents responsables, doyens, directeurs et chefs de départements, le Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure des Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation a ratissé sur un ensemble de questions pédagogiques et qui se résument dans le non-respect du chronogramme pédagogique 2014/2015 par rapport aux différentes actions à entreprendre. Il s'agit essentiellement dans :

- Les réserves soulevées dans les PV de délibérations de l'année 2013/2014 demeurent non

levées à ce jour (voir annexe des départements concernés). Opération prévue entre le 01/09/2014 et 04/09/2014. Les départements concernés sont respectivement les *Sciences Agronomiques, des Sciences Biologiques, LLA, LL Anglaise, LL Française, Génie Mécanique, Génie des Procédés, génie Electrique, Sciences de la Terre et de l'Univers, Droit et STAPS*. Ces derniers sont appelés à se rapprocher dans les toutes prochaines heures du rectorat pour agir dans l'urgence.

- Seulement trois (3) facultés (LLE, DSP et MSM) et un (1) institut (STAPS) ayant remis le canevas dûment rempli, relatif à l'attribution des thèmes de PFE au titre de l'année universitaire 2014/2015.

- Réserves dans les fichiers du Service National (facultés NTIC et HERSTU), alors qu'un complément doit être opéré dans l'urgence (pour l'ensemble des facultés et institut) ayant trait aux étudiants inscrits en 2^{èmes} années, ceux qui sont exclus, ayant abandonné leur formation ou bénéficié d'un congé académique (remise des fichiers au plus tard le mardi 16/12/2014 avant 12 Hoo').

- Fascicules de Travaux Pratiques et des travaux Dirigés : Avec la mise en place des programmes des socles communs (1^{ère} et 2^{ème} années), il a été décidé lors CP du 28/09/2014 l'établissement de fascicules de travaux dirigés et de travaux pratiques doivent (versions papier et numérique) et faire parvenir des exemplaires au rectorat au plus tard le jeudi 27/11/2014. A cette date aucun département ne l'a fait.

- Stages pour étudiants, le placement, la période et la durée doivent être à la charge des responsables des facultés et instituts. Des missions dans ce sens sont impératives. Par ailleurs, tout étudiant stagiaire est appelé à remettre un compte rendu qui sera évalué en conséquence et lui attribué une note.

- Révision des licences habilitées. Sur les 11 domaines que compte notre établissement seul le domaine ST qui est véritablement opérationnel. En anticipant ses actions à travers les trois (3) facultés concernées (HERSTU, NTIC et S Ap) où des réunions systématiques ponctuées, par des procès-verbaux, ont eu lieu et ce, en guise de préparation de la réunion du CPND à Djelfa prévue avec l'entame de l'année 2015.

- Des dysfonctionnements dans la gestion pédagogique, faute de lecture et d'application du cadre règlementaire. Le rectorat n'a ménagé aucun effort dans ce sens pour tenir informés tous les responsables ;

- Dans leur ensemble, les **C.P.M.** (Comité Pédagogique de la Matière) et **C.P.N** (Comité Pédagogique du Niveau) sont en hibernation. Pas de réunions ni Procès Verbaux ???

- Des retards ont été enregistrés dans la progression pédagogique, chose qui se répercute sur l'achèvement des programmes d'enseignement et la programmation des examens dans les délais prévus (sursoir sur la période du 04/01/2015 au 11/01/2015).

La parole fut ensuite accordée respectivement aux doyens, directeurs et chefs de départements qui ont présenté simultanément leur état d'avancement. Dans leur ensemble, ils sont à hauteur de 75 % en termes d'état d'avancement.

Après ce tour de table, en reprenant la parole, M. le recteur a instruit tous les présents à procéder par la mise en place d'un programme de rattrapage intensif (occuper les

séances libres et programmer la 6^{ème} séance) et ce durant les trois (3) semaines à venir avant **l'achèvement du semestre 1 prévu pour le jeudi 15 janvier 2015**. Par ailleurs les examens de la session 1 auront lieu à partir **du samedi 17 janvier au samedi 24 janvier 2015**. Le second semestre débutera le dimanche 25 janvier 2015.

Dans le point des divers, M. le recteur a de nouveau rebondi sur un ensemble de questions en insistant principalement :

- Il est inacceptable voir inadmissible de constater qu'à ce jour sommes-nous encore dans l'expectative à l'égard de certains dossiers, à l'image des PV de délibérations de l'année écoulée ou des listes du service national ???

- Les visites de terrain pour certaines facultés ont révélé une gestion anarchique. Salles de cours dont les tables et estrades dans un état de délabrement, chaises dégradées, alors que les laboratoires pédagogiques sont livrés à eux-mêmes ; disposition arbitraire des équipements, manque d'entretien....etc. Situation inadmissible et ne peut demeurer sur cet état ;

- Aller visiter d'autres établissements universitaires et voir les dispositifs normés en termes de montage et équipements des laboratoires. La responsabilité, sous-entend la bonne gestion et la gestion est corollaire d'anticipations a conclu M. le recteur ;

- Les facultés doivent avoir un droit de regard sur les laboratoires de recherche. Ces derniers sont constamment vides. L'adossement des masters et de doctorat par les laboratoires est obligatoire ;

- Le rachat est à revoir, car il est inadmissible que des taux de réussite atteignent les 94% alors que par ailleurs pour le même socle de formation on relève une filtration durant les 2 premières années ;

- La comptabilisation des absences pour les étudiants en master, tout en procédant à agir en parfaite conformité avec le cadre règlementaire (au cas par cas) et tenir informés de manières systématiques les étudiants ;

- Aucun congé académique n'est accepté pour les étudiants du second cycle (master). Il s'agit d'un concours national, les étudiants retenus et inscrits doivent honorer leur présence à plein temps.

- Intransigeance à l'égard des cas disciplinaires, l'arrêté N° 371 du 11 juin 2014 est venu en termes d'actualisation du dossier. Toutes atteintes portées à l'intérieur de l'enceinte universitaire, fraudes lors des examens doivent être traitées comme le stipule le cadre règlementaire ;

- L'organisation des premières mastérielles, aux niveaux des facultés et institut, serait une occasion pour la prise en charge réelle et le suivi des étudiants en M2 ;

- Assainir les retardataires (étudiants post-gradués) qui n'ont pas encore soutenus leurs mémoires de magisters ou thèses de doctorat dans les délais impartis. Les doctorats LMD de mathématiques, Hydraulique et d'Economie sont interpellés afin d'honorer les délais de réalisation et de soutenances. Alors que l'application stricte de la réglementation en vigueur (prolongations) doit être opérée comme il se doit, outre de

l'avis de l'encadreur, les instances scientifiques (CS Département, CS Faculté) à leur tour doivent se prononcer ;

- Se préparer d'ores et déjà pour le second semestre : emplois du temps fixes, gestion du staff enseignants, exploitation rationnelle des locaux, revoir les effectifs des sections (adapter les effectifs aux espaces pédagogiques).

- L'opération recrutement du personnel d'appui à la pédagogie (laborantins) doit être opérée selon les besoins et la spécialité. Il a été constaté qu'ils sont nombreux les ingénieurs en sciences agronomiques qui ont été retenus au détriment d'autres disciplines. Désormais cette opération sera couverte par le conseil de l'université ;

Avant la levée de la séance de travail, la parole fut donnée à M. le Vice-recteur chargé du Développement, la Prospective et l'Orientation. Ce dernier a présenté de manière sommaire un point de situation relatif aux travaux d'aménagements opérés jusqu'ici ou à effectuer prochainement. Comme il a saisi cette opportunité pour demander aux doyens et directeurs de saisir la direction en termes de nouvelles acquisitions en équipements qui seraient en parfaite conformité avec les exigences de la pédagogie, tout en justifiant les commandes et valorisant l'existant.

Le recteur a enchaîné dans le même sens pour rappeler que notre établissement connaît un véritable retard en termes d'équipements, qu'il va falloir combler selon une stratégie annuelle bien réfléchie. C'est à travers cette donne qu'une réunion du conseil de l'université aura lieu le lundi 05/01/2015 afin de se pencher sur le volet dotations en équipements lourds, pour l'année 2015.

Recteur de l'Université
Pr. Ahmed BOUTARFAIA



مجلس الجامعة
مضاء: أحمد بوطرفاية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
الجامعة السودانية
جامعة واد مدني